Entreprises
Publié le 19/11/2022

Agent immobilier : demande d'attestation d'habilitation (Formulaire 15315*01)
Accéder au Formulaire - Cerfa 15315*01
L'agent immobilier qui emploie des salariés ou des agents commerciaux en tant que négociateurs immobiliers doit leur fournir une attestation. L'attestation permet de justifier leur habilitation à négocier et de s'engager pour le compte de l'agent immobilier employeur.
Le dossier doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Hôtel de Ville
Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h
Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30
Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon
Tél. : 01 42 31 81 81